



COMPTE-RENDU
de la REUNION
du CONSEIL MUNICIPAL
du 12 AVRIL 2017

ORDRE DU JOUR

- 1) **Administration Générale** : Election Secrétaire de séance,
- 2) **Administration Générale** : Approbation des PV du 22 février 2017 et 7 mars 2017
- 3) **Administration Générale** : Installation de Madame LEVANDOWSKI Martine
- 4) **Finances** : Examen du compte administratif M14 - 2016
- 5) **Finances** : Examen du compte administratif M49 - 2016
- 6) **Finances** : Examen du compte de gestion M14 - 2016
- 7) **Finances** : Examen du compte de gestion M49 - 2016
- 8) **Finances** : Augmentations diverses
- 9) **Finances** : Vote des taux des 4 taxes
- 10) **Finances** : Examen Budget Primitif M49 - 2017
- 11) **Finances** : Remboursement de caution
- 12) **Finances** : Demande d'emprunt,
- 13) **Finances** : Demande de subvention FDS,
- 14) **Personnel** : Ouverture poste de Rédacteur principal 1^{ère} classe,
- 15) **Personnel** : Ouverture poste d'Agent de maîtrise principal,
- 16) **Patrimoine** : Location 6 rue de la Gare,
- 17) **Patrimoine** : location 17, rue Thévenot,
- 18) **USEDA** : Groupement commandes achat électricité
- 19) **Questions diverses.**

ETAIENT PRESENTS :

MM. PORTAS Jacques – FORET Pascal – ALEXANDRE Monique – TOURNEMOLLE Eric –
HARDY Nicole – LEVANDOWSKI Martine – OSTER Aurore – LIZEUX Ludovic –
GAUDET Stéphanie – BONNETIER Paulette – PETIT Franciane.

ETAIENT REPRESENTES :

M. MEY James par Mme ALEXANDRE Monique – M. MAILLARD Cédric par Mme HARDY Nicole

ETAIENT ABSENTS :

MM. THOMAS Henri – Denis CORDIER

La séance est ouverte à 18 heures 35.

Affaire 1 - Administration Générale : Election du secrétaire de séance.

Madame Monique ALEXANDRE est élue, à l'unanimité, secrétaire de séance.

Affaire 2 : Administration Générale : Approbation des PV des 22 février 2017 et 7 mars 2017

Les membres du Conseil Municipal, approuvent et signent les procès verbaux du 22 février 2017 et du 7 mars 2017.

Affaire 3 : Administration Générale : Installation de Madame LEVANDOWSKI Martine

Une erreur est survenue sur le nom de famille de notre nouvelle conseillère municipale lors de son installation dans ses fonctions le 31 janvier 2017. Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent l'enregistrement de la nouvelle conseillère municipale au nom de LEVANDOWSKI Martine.

Affaire 4 : Finances : Examen du compte administratif M 14 - 2016

Les résultats font apparaître :

Un excédent en Fonctionnement de	396 487.33 €
Un déficit en Investissement de	201 182.23 €

Monsieur le Maire sort et confie la présidence de séance à la doyenne d'âge, Madame Nicole HARDY. Madame Nicole HARDY met donc au vote le compte administratif M14 2016. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte administratif M14 2016. Retour de Monsieur le Maire.

Affaire 5 : Finances : Examen du compte administratif M 49 - 2016

Les résultats font apparaître :

Un excédent en Fonctionnement de	69 206.15 €
Un déficit en Investissement de	83 536.12 €

Monsieur le Maire sort et confie la présidence de séance à la doyenne d'âge, Madame Nicole HARDY. Madame Nicole HARDY met donc au vote le compte administratif M49 2016. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte administratif M49 2016. Retour de Monsieur le Maire.

Affaire 6 : Finances : Examen du compte de gestion M 14 - 2016

Le compte de gestion M14 2016 est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal

Affaire 7 : Finances : Examen du compte de gestion M49 - 2016

Le compte de gestion M49 2016 est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal

Affaire 8 : Finances : Augmentations diverses

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de modifier la revalorisation des baux professionnels et particuliers établis par la commune, de la manière suivante :

- Pour les baux des professionnels, la revalorisation aura lieu, le 1er mai de chaque année suivant l'indice du coût de la construction du 4ème Trimestre de l'année précédente. Le montant du loyer de base sera celui appliqué en 2016. Cette modification du bail initial se fera par le biais d'un avenant au contrat initial et sera signé des deux parties.
- Les baux des particuliers ayant déjà, pour la plupart, une clause de revalorisation, seuls les baux les plus récents (2016-2017) et qui ne comportaient pas cette clause seront mis à jour, par le biais d'un avenant au contrat de location qui sera signé des deux parties, en gardant pour base les données du contrat initial

Les membres du conseil municipal acceptent de revaloriser le coût des loyers.

Affaire 9 : Finances : Vote des taux des 4 taxes

Ce point est reporté au prochain conseil municipal.

Affaire 10 : Finances : Examen du budget primitif M 49 - 2017

Ce point est reporté au prochain conseil municipal.

Affaire 11 : Finances : Remboursement caution

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Madame Katam TOULORS a quitté le logement situé au 6, rue de la Gare le 31 mars 2017. Un état des lieux a été effectué et aucun dommage n'est à déplorer. A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de rembourser la caution de Madame Katam TOULORS, d'un montant de 385.20 €.

Monsieur Jonathan RIGAUT et Mademoiselle Julie CHIRIAEFF ont annulé le 4 avril 2017, leur demande de location de la petite salle des fêtes pour le week end du 10 juin 2017. A l'unanimité, le conseil municipal décide de rembourser les arrhes d'un montant de 115.00 €

Affaire 12 : Finances : Demande d'emprunt

Monsieur le Maire propose de demander l'attribution d'un Prêt à Moyen Terme de 100 000 euros, dont le remboursement s'effectuera en 15 années à partir de 2017. A l'unanimité, les membres du conseil acceptent de réaliser cet emprunt.

Affaire 13 : Finances : Demande de subvention FDS

Différents travaux de voirie sont prévus courant 2017, pour les rues Stalingrad, des Prés Houets, du Grand Marquet, Pablo Picasso et l'impasse des Petits pommiers. Les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de solliciter des subventions au titre du Fonds Départemental de Solidarité pour ces travaux.

Affaire 14 : Personnel : Ouverture poste de rédacteur principal 1^{ère} classe

Vu l'avis favorable de la commission administrative paritaire, en date du 21 mars 2017 et après en avoir délibérés, à la majorité (pour: 12 ; contre : 1), les membres du conseil municipal décident de créer à compter du 1er mai 2017, un poste de rédacteur principal 1ère classe de 35 heures hebdomadaire.

Affaire 15 : Personnel : Ouverture poste d'agent de maîtrise principal

Vu l'avis favorable de la commission administrative paritaire, en date du 21 mars 2017. Après en avoir délibérés, à la majorité (pour: 12 ; contre : 1), les membres du conseil municipal décident de créer à compter du 1er mai 2017, un poste d'agent de maîtrise principal de 35 heures hebdomadaire.

Affaire 16 : Patrimoine : Location logement 6, rue de la Gare

Par courrier Monsieur Dylan CHANTEREAUX a précisé qu'il n'était plus intéressé par la location du logement sis 6 rue de la gare. Après examen des différents dossiers, le Conseil Municipal, décide à la majorité (Pour : 9 ; Abstention : 4), de louer ledit logement à Monsieur Hugues THIEBAUX de fixer le mois de caution et le loyer mensuel à 412.54 € et d'autoriser Monsieur le Maire à établir et signer le bail.

Affaire 17 : Patrimoine : Location logement 17, rue Thévenot

Après examen de l'ensemble des dossiers parvenus en Mairie, le Conseil Municipal, à la majorité (7 voix pour) décide de louer le logement 17 rue Thévenot dont les travaux de rénovation vont prendre fin prochainement à Antonio ALONSO et Chantal LEONARD et d'autoriser Monsieur le Maire à établir et signer le bail.

Affaire 18 : USEDA : Groupement de commandes achat d'électricité

Monsieur le Maire, propose de transférer à un groupement de commandes d'achat d'électricité la partie concernant le "comptage compris entre 36 kVa et 250 kVa (C4)" (lot 3). Après avoir entendu les conditions de ce contrat, les membres du conseil municipal, acceptent à l'unanimité l'adhésion au groupement de commande pour ce poste.

Affaire 19 : Personnel : Renouvellement de contrat emplois d'avenir

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que plusieurs contrats « emplois d'avenir » arrivent à échéance : Christopher CARPENTIER, le 31 mars 2017 et Benjamin PATE, le 30 juin 2017. Il propose le renouvellement des contrats pour Christopher CARPENTIER et Benjamin PATE, pour une durée de 24 mois à 35 heures hebdomadaire.

Affaire 20 : Personnel : Renouvellement de contrat unique d'insertion

Le « contrat unique d'insertion » de Stéphane LARZILLIERE arrive à échéance le 30 juin 2017 Monsieur le Maire propose de le renouveler pour une durée de 12 mois à 28 heures par semaine.

Affaire 21 : Personnel : Mise en place d'un nouveau contrat emplois d'avenir

Le contrat « Emplois d'avenir » d'Arnaud BAIS, ayant déjà fait l'objet de renouvellement, arrive à son terme le 30 juin 2017. Monsieur le Maire propose le recrutement d'un salarié par le biais d'un nouveau contrat « emplois d'avenir » pour une durée de 12 mois à 35 heures hebdomadaires.

Après avoir délibérés, les membres du conseil municipal, acceptent, à l'unanimité, le renouvellement des contrats évoqués dans les 3 affaires précédentes.

Affaire 22 : Finance : Avance / comité des fêtes

A l'unanimité, les membres du conseil municipal autorisent le versement d'une avance de 2 000 € sur la subvention du Comité des Fêtes sur le Budget Primitif 2017 pour pouvoir fonctionner avant le vote du budget.

Affaire 23 : Personnel : RIFSEEP

Monsieur le Maire propose de modifier une des conditions d'attribution de l'IFSE et du complément indemnitaire. A l'unanimité, cette modification est acceptée par les membres du conseil municipal.

Affaire 24 : Finances : Demande de subventions

Les associations, ci-après, ont fait parvenir en Mairie une demande de subvention :

- L'association Médico-sociale Anne MORGAN,
- L'association Française des sclérosés en plaques,
- Les restaurants du cœur,

A l'unanimité, les membres du conseil municipal n'accordent pas le versement d'une subvention à ces associations.

Questions diverses

La Communauté de Communes Picardie des Châteaux loue des locaux sur le site du Vivier pour la Maison de la Petite Enfance. Ces derniers souhaitent réaliser des travaux d'amélioration au premier étage. Les membres du conseil municipal décident de ne pas augmenter le loyer pour le moment, compte tenu du prix des travaux supportés exclusivement par l'EPCI.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Le Maire,

